



Fédération
Générale des
Fonctionnaires
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Madame Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques

Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Paris, le 26 juillet 2021

Madame la ministre,

Pour faire suite à la réunion du groupe de travail sur la protection sociale complémentaire du 23 juillet dernier, ayant pour thématique principale le panier de soins, je vous prie de trouver ci-dessous la contribution de Force Ouvrière.

Force Ouvrière considère que le panier de soins, issu de l'accord national interprofessionnel (ANI), est largement en dessous des besoins réels des salariés. Preuve en est, le nombre de salariés tenu de prendre une surcomplémentaire quand leur pouvoir d'achat le leur permet.

Concernant le panier de soins, Force Ouvrière considère que le ticket modérateur pourrait s'appliquer à l'ensemble des remboursements obligatoires effectués par la sécurité sociale, sans seuil, de manière à atteindre 100% des remboursements, ne laissant aucun reste à charge aux agents.

S'agissant des soins liés au 100% santé, à savoir l'optique, les soins dentaires ou encore l'audition, Force Ouvrière estime que l'élargissement est possible sur les prestations hors 100% santé.

Enfin, concernant les prestations non remboursées par la sécurité sociale, un regard particulier doit être apporté sur la prise en charge des chambres particulières lors d'hospitalisation, sur l'orthodontie, sur les lentilles et la chirurgie réfractive de l'œil, mais encore l'ostéopathie et la chiropractie. Les cures thermales et la médecine douce pourraient également entrer dans la discussion du cahier des charges.

Pour Force Ouvrière, le panier de soins se doit d'être performant pour laisser le moins de reste à charge aux agents. Son coût, dont la moitié sera prise en charge par l'employeur, ne sera pas un obstacle tant que l'adhésion des agents restera facultative.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

Christian GROLIER
Secrétaire Général

Copie pour information :

Monsieur le directeur de cabinet

Madame la directrice de la DGAFP

Monsieur le directeur adjoint de la DGAFP